

Lorsque les troubles et l'agitation politique ont éclaté en Iran à la fin de l'automne, des mesures d'urgence ont été prises pour protéger les Canadiens et ont abouti à l'une des rares évacuations à grande échelle dans l'histoire des activités consulaires canadiennes. Tout au long de l'opération, on est resté en contact étroit avec les sociétés qui employaient des Canadiens en Iran, avec les missions en cause et avec le ministère de la Défense nationale. Grâce à la collaboration des autorités iraniennes, tous les Canadiens dont la vie était en danger ont pu être évacués sains et saufs.

Plus tôt dans l'année, le Canada avait conclu avec le gouvernement impérial de l'Iran un traité qui supprimait l'exigence d'un visa de sortie pour les visiteurs et les résidents canadiens dans ce pays. L'accord consistait en un échange de notes modifiant l'entente de 1961 sur les exigences en matière de visas pour les voyageurs non immigrants des deux pays.

En 1978, le Canada et les États-Unis ont échangé des instruments de ratification pour l'application d'un traité sur l'exécution des peines de prison (transfèrement des détenus et des libérés conditionnels). Les 12 et 13 octobre a eu lieu le premier transfèrement de détenus canadiens et américains; à cette occasion, 29 Canadiens qui étaient détenus dans des établissements américains et s'étaient vu octroyer la permission de retourner au Canada, ainsi que 40 Américains détenus dans des établissements canadiens, sont retournés dans leurs pays respectifs. Les entretiens se poursuivent entre le Canada et d'autres pays en vue de la négociation possible de traités analogues.

Le Ministère a continué de s'intéresser de près aux développements nés de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe; il a notamment cherché à faire avancer la question de la réunion des familles. Des progrès constants ont été réalisés aux cours de l'année et de nombreux cas qui étaient pendants depuis longtemps ont été réglés. Le Canada a fait de nouvelles démarches auprès de la Tchécoslovaquie en novembre 1978 et a poursuivi tout au long de l'année des consultations soutenues auprès de nombreux pays afin de résoudre les cas en suspens.

Le Bureau des services consulaires a coordonné l'instruction des demandes de visas faites par les non-immigrants de certains pays désignés. Le nombre de visas émis a continué d'augmenter, surtout ceux délivrés aux délégués commerciaux.

Le problème des réfugiés dans le monde s'étant brusquement aggravé et le Ministère se préoccupant de plus en plus de la question de la protection des droits de la personne, le Bureau a nommé en 1978 un Conseiller spécial pour les réfugiés, qui siège également au Comité consultatif du statut des réfugiés. Au cours de l'année, ce Comité a passé en revue 639 demandes d'octroi de statut de réfugié. En outre, le Ministère a fortement appuyé les efforts humanitaires du Haut-